



Le présent dispositif électoral est élaboré dans le cadre du règlement du collège d'avis du 29 novembre 2011 relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale.

Nostalgie étant un média essentiellement musical, nous ne consacrerons que des rendez-vous courts consacrés aux élections.

## Hors rendez-vous d'information

Nostalgie mettra un point d'honneur à ne pas donner la parole à des candidats aux différents scrutins dans ses rendez-vous d'antenne autres que journalistiques : aucun candidat ne sera invité dans l'émission matinale « Les Chauds Matins », même en tant qu'intervenant n'ayant rien à voir avec les élections.

Nostalgie n'accordera aucune publicité ni parrainage en faveur des partis politiques ou des candidats.

## Le Journal des Loisirs

Dans ce programme court d'actualité culturelle, nous ne donnerons pas la parole aux personnalités politiques locales, même à propos d'événements étrangers aux élections.

## Dans nos rendez-vous d'information

Les journalistes de Nostalgie porteront une attention toute particulière **durant la période de 3 mois** précédant les élections à **l'équilibre et la représentativité des différentes tendances** idéologiques, philosophiques ou politiques dans les programmes d'information sur services linéaires et non linéaires (sur le site [www.nostalgie.be](http://www.nostalgie.be))

Nostalgie rendra compte des principaux **sondages** publiés dans les grands journaux (Le Soir, La Libre Belgique, Sud Presse, La dernière Heure, L'Avenir). Les journalistes de Nostalgie s'engagent à préciser les informations nécessaires à sa compréhension par le public (échantillon, marge d'erreur, commanditaires, question posée, etc.).

Nous ne diffuserons aucun sondage à partir du vendredi à minuit précédant le scrutin et nous ne donnerons pas de résultats partiels avant la fermeture du dernier bureau de vote.

Dans le cas où nous citerions les propos d'un candidat ou d'un militant de parti à propos d'un sujet touchant aux élections, nous assurerons l'expression équitable de chacune des tendances.

Nous serons vigilants aux « coups de pub », déclarations exceptionnelles et autres effets de manche de certains candidats ne communiquant qu'en vue d'une publicité gratuite.

## Dans les programmes électoraux

Nostalgie mettra en place dans le mois qui précède le scrutin des **rendez-vous courts d'information** spécifiques aux élections.

- 8h30
- 13h
- 16h30

D'une durée de **3 minutes**, ces capsules seront réalisées par un journaliste professionnel agréé en compagnie de politologue et d'un docteur en sciences politiques.

Leur but : permettre au citoyen de mieux comprendre les enjeux des scrutins qui auront lieu le 25 mai.

Exemple :

- peut-on vraiment se fier aux sondages ?
- quel est le rôle des petits partis ?
- Le vote blanc est-il inutile ?

Autant de questions auxquelles nous tenterons d'apporter des pistes de réponses en toute objectivité, les experts que nous interrogerons faisant preuve d'une totale indépendance d'esprit envers tous les partis.

Nostalgie n'organisera **pas de débat** entre candidats, **ni d'interviews** de candidats durant la période de prudence.

Nostalgie **exclura** de son antenne les présentateurs, animateurs ou journalistes qui seraient candidats aux élections.

Nostalgie n'organisera **pas de rendez-vous interactif** avec le public, donnant la parole aux auditeurs sur les sujets concernant les élections durant la période de 3 mois précédant le scrutin.

Cordon sanitaire : Nostalgie s'engage à ce qu'aucune tendance ne donnera **aucun accès direct à l'antenne** à des représentants de partis ou de courants non-démocratiques, prônant des doctrines ou des messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence ou niant toute forme de génocide.